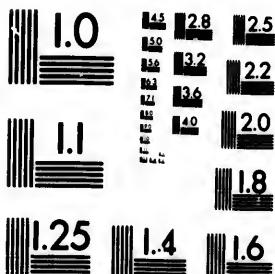
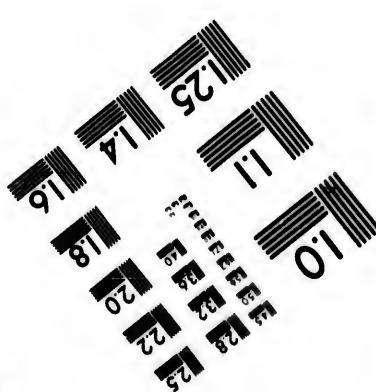


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscures par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
	/				

12X 16X 20X 24X 28X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

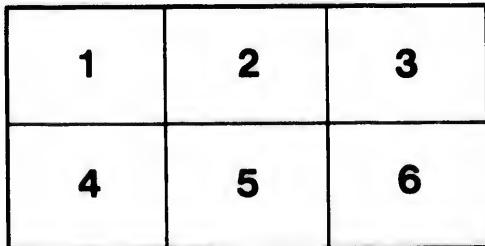
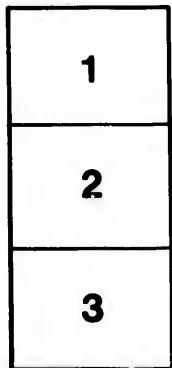
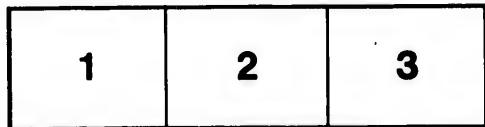
Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plié et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plié, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CONFÉRERIE DE
NOTRE-DAME 843
AUXILIATRICE,
SURNOMMÉE
LA SAINTE CONFÉRERIE
OU CONFÉDÉRATION D'AMOUR
DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE,

ÉRIGÉE A MUNICH EN 1684,

Avec l'Approbation de S. S. Innocent XI.

QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR J.-B. FRÉCHETTE, PÈRE,
Imprimeur et Libraire,
n°. 13, RUE LA MONTAGNE.

1843.

54

NOT

LA S
D'A
éri
l'E
pa
ao
l'e
IN

1843
(26)

336310.M.3.0

DE

I
168
une
Vi
dé

gr
re

114455

CONFRERIE DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE.

LA SAINTE CONFRERIE OU CONFEDERATION
D'AMOUR DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE,
erigée à Munich, par autorité de S. A. S.
l'Electeur MAXIMILIEN de Bavière, confirmée
par N. S. P. le Pape INNOCENT XI, le 18
août 1684, avec les PRIERES conformes à
l'esprit de cette association ; augmentée d'une
INSTRUCTION sur les INDULGENCES, &c.

E.R.E.C.I.S. DE L'HISTOIRE DE LA CONFRERIE DE NOTRE DAME AUXILIATRICE.

La consternation où se trouva l'empire, l'an 1683, lorsque le Turc vint inopinément, avec une armée formidable, assiéger la ville de Vienne en Autriche, occasionna cette fervente dévotion envers Notre-Dame Auxiliatrice.

Un père capucin, qui prêchait alors avec grand zèle dans l'église paroissiale de St. Pierre, à Munich en Bavière, exhorts tout le

monde, d'une manière fort touchante, à se mettre sous la protection de Notre-Dame Auxiliatrice, qui était déjà en vénération dans cette église, et à venir fréquemment implorer son secours contre les efforts d'un puissant ennemi, dont il y avait tout à craindre pour les états de la chrétienté. Le zèle du prédicateur eut bientôt le succès qu'il en espérait : on fit des prières publiques ; la dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice s'accrut de jour en jour, et devint tellement du goût de tout le monde qu'après que l'armée chrétienne eut battu celle des infidèles, et fait lever le siège de Vienne, qui était pour ainsi dire aux abois, on souhaita de continuer, par manière d'action de grâces, la même dévotion à Notre-Dame Auxiliatrice, et d'établir sous sa protection une confrérie, en mémoire de cette victoire signalée, qui fut visiblement un coup du ciel.

Le Sérénissime Electeur Maximilien de Bavière, qui avait commandé une aile de l'armée chrétienne, pendant que le Roi de Pologne et le Duc de Lorraine commandaient le reste, étant informé de ce qui s'était passé dans la ville capitale de son électorat, demanda à N. S. Père le Pape Innocent XI l'érection de cette confrérie. Sa Sainteté la lui accorda par une bulle en date du 18 août 1684, et annexa des indulgences à la confrérie : tellement que le 8 de septembre suivant, pendant que Son Altesse Sérénissime faisait le siège de la ville de Bude, on érigea solennellement par ses ordres, dans l'église paroissiale de Munich,

nte, à se cette célèbre confrérie, à quoi la prise de Bude
tre-Dame peut servir d'époque.

implorer
issant en-
pour les é-
cateur eut
on fit des
tre-Dame
et devint
qu'après
celle des
e Vienne,
on sou-
action de
Dame Au-
ction une
re signa-
ciel. . .

issant en-
pour les é-
cateur eut
on fit des
tre-Dame
et devint
qu'après
celle des
e Vienne,
on sou-
action de
Dame Au-
ction une
re signa-
ciel. . .

C'est depuis ce temps-là que les confrères de cette association, unis de cœur dans l'amour de Jésus et de Marie, s'assemblent à Munich, et offrent les uns pour les autres des prières et des sacrifices, implorant avec un saint empressement la miséricorde de Dieu, afin que par les mérites de Jésus-Christ et de la sainte Vierge, il veuille préserver de tous les maux de l'âme et du corps ceux et celles qui sont de cette confrérie, les favoriser de sa bénédiction spéciale dans toutes leurs actions et entreprises, et leur faire la grâce de mourir de la mort des justes. Tel est le but ou la fin de cette confrérie. Voici les devoirs.

RÈGLES DE LA CONFRÉRIE.

CEUX qui sont reçus dans cette confrérie, doivent, s'ils sont prêtres, dire une messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les âmes de tous les défunts associés.

Cette messe ne sera pas seulement appliquée en général à tous les confrères vivants, mais à chacun d'eux en particulier, en la manière que Jésus-Christ s'offrit à son Père éternel le jour de sa passion. Ceux qui ne sont pas prêtres diront un chapelet, les fêtes de l'immaculée Conception, de la Nativité,

de la Présentation, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Vierge. Ils ajouteront à ce chapelet un *Pater* et un *Ave* pour les confrères défunts, et recommanderont leurs ames à Dieu. Que si quelqu'un avait manqué de dire son chapelet, les jours marqués ci-dessus, soit par oubli, ou par quelque empêchement, il y pourra suppléer un autre jour, ou il fera dire une messe dans l'année pour l'acquit des prières qu'il aura omises.

Voilà en quoi consiste l'obligation de cette confrérie ; il n'y a point d'autres prières à réciter durant toute l'année ; et ces devoirs n'obligent même personne sous aucun péché mais, si l'on y manque, on est seulement privé des fruits que l'on en retirerait en s'en acquittant. : c'est-à-dire, que si étant prêtres vous ne dites point la messe prescrite, ou si étant laïques, vous ne récitez point vos chapelets, vous n'avez point de part aux messes ou aux prières des autres : c'est cependant vous priver d'un bien considérable, dont vous pouriez profiter à peu de frais.

Pour ce qui regarde l'enrôlement, on avertit le public que la confrérie permet à tous prêtres associés de recevoir ceux ou celles qui souhaitent s'y engager, non pas cependant de leur autorité privée, mais comme agents et députés de la dite confrérie, laquelle trouve bon de donner ce pouvoir à chacun des dits prêtres, afin que cette dévotion si importante et si utile

sasse plus tôt et plus facilement les progrès que l'on désire.

Les parents peuvent aussi enrôler leurs enfants dans cette confrérie, pourvu qu'ils s'obligent de dire pour eux les prières prescrites, jusqu'à ce que ces enfants soient en état de les dire eux-mêmes ; ou bien ils feront célébrer une messe tous les ans pour chacun d'eux, selon qu'il a été dit ci-devant.

On prie les prêtres qui admettent quelques personnes dans la confrérie de se donner la peine d'en prendre les noms, et de les envoyer à celui de qui ils ont reçu leurs billets d'association, afin qu'il les fasse tenir au préfet de la confrérie, à Munich, en Bavière, pour être insérés dans les registres de l'association.

Il est bon que l'on sache que les images qui se distribuent sont bénites : par conséquent on doit les avoir en singulière vénération. Il convient même de les baisser souvent par dévotion. On peut aussi mettre une de ces images sur sa poitrine à l'heure de la mort, et ordonner qu'elle soit mise avec soi dans le tombeau. Si quelqu'un vient à perdre son image, il doit au plus tôt s'en procurer une autre, et y écrire ou faire écrire son nom.

AVANTAGES DE LA CONFRÉRIE.

Tous les associés s'étant confessés et approchant dignement de la sainte table, le jour

de leur entrée dans la confrérie, gagnent indulgence plénière, comme aussi à l'article de la mort. Que s'ils ne le peuvent faire, alors il leur suffira de produire un acte de contrition le plus parfaitement qu'ils pourront, invoquant le saint nom de Jésus de bouche ou de cœur.

Il y a aussi pour eux soixante jours d'indulgence autant de fois qu'ils font quelque œuvre de dévotion ou de charité, comme, par exemple, en visitant les malades, les prisonniers, accompagnant le très-saint Sacrement, logeant les pauvres, assistant aux funérailles, aux processions, aux litanies, &c.

Outre le grand nombre de messes qui se disent annuellement par les prêtres associés, on en célèbre une solennelle à Munich toutes les fêtes de la Vierge, à l'autel de Notre-Dame Auxiliatrice, pour les membres de la confrérie, après quoi on chante solennellement les litanies, ce qui attire un concours de peuples, qui joignent leurs vœux particuliers à toutes les prières publiques pour les associés.

De plus on célèbre chaque année dans la même église un obit solennel, et un grand nombre d'autres messes, le mercredi après la Nativité de Notre-Dame, pour les confrères défunt. On vous recommande de dire pour eux un *Pater* et un *Ave*, le jour des fêtes de la sainte Vierge, parce qu'il est fort croyable que Dieu leur sera plus propice ces jours-là qu'en d'autres.

Enfin pour toute l'avenir bientôt

De conclu l'une puisque messe chapelle en régi de to béniss ses, e heure

Aprimpos implonombestes fQuancette peu mauve que I touch tous Jésu à ce tritic ce n'éter

Enfin l'autel de la confrérie étant privilégié pour tous les mercredis de l'année, et pour toute l'octave des Trépassés, les associés peuvent espérer qu'après leur mort ils seront bientôt délivrés des flammes du Purgatoire.

De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure que cette confrérie est assurément l'une des plus avantageuses du christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de 40,000 messes et plus de 2 millions de couronnes ou chapelets pour ceux et celles qui s'y sont fait enrégistrer : cela, afin que Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions et entreprises, et qu'il les favorise enfin d'une mort heureuse.

Après cela ne paraît-il pas en quelque sorte impossible que tant de milliers de personnes implorant le secours de Dieu par un si grand nombre de prières et de sacrifices, et à de si justes fins, ne soient favorablement écoutées ? Quand même il se trouverait quelqu'un dans cette confrérie qui, après avoir mené une vie peu chrétienne, méritât de la terminer en mauvais état, on aura encore lieu d'espérer que Dieu, dont la miséricorde est sans bornes, touché par tant de prières et de sacrifices, qui tous les jours lui sont offerts en l'honneur de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, inspirerait à ce pécheur des sentiments d'une vraie contrition avant sa dernière heure, et que par ce moyen il le préserverait de la damnation éternelle.

Cette confrérie étant donc l'une des plus avantageuses et des plus salutaires à tous égards, on prie très-humblement messieurs les ecclésiastiques, et surtout les pasteurs des âmes, de la vouloir annoncer aux prêtres à leurs paroissiens, et de contribuer autant qu'il leur sera possible à l'accroissement de cette dévotion.

O R A I S O N

Qu'on doit adresser à la Sainte Vierge, le jour de son entrée dans la Confédération d'Amour.

GLOPIEUSE Vierge Marie, reine du ciel et de la terre, moi N., très-chétive créature, qui, après Jésus-Christ votre fils, ai mis en vous toute ma confiance, je me prosterne humblement à vos pieds comme le dernier de vos serviteurs, pour me consacrer entièrement et irrévocablement à votre service, dans cette pieuse confrérie érigée sous votre protection, et je vous promets (sans toutefois m'y obliger par voeu) qu'aux jours de votre immaculée Conception, Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation et Assomption (ou dans un autre temps, si je ne puis alors) je réciterai le chapelet en votre honneur avec le plus de dévotion qu'il me sera possible, pour tous les associés, afin que par les mérites de Jésus-Christ votre cher Fils, et par votre puissante intercession, Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel durant cette vie, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions, et qu'il leur

fasse e
justes.

Con
porte :
gager
confré
Vierge
au no
vous

O g
du ha
est to
sont
vous
dispo
ment
aujou
confr
ment
Fils
ceux
étern

D

M
ratifi
ma
sain

les plus
à tous
eux les
es âmes,
à leurs
il leur
e dévo-

ierge, le
édération

ciel et
ure, qui,
en vous
humble-
de vos
ment et
ns cette
tection,
y obligé
maculée

Annon-
dans un
réciterai
plus de
ous les
Jésus-
uissante
ut mal
qu'il les
'il leur

fasse enfin la grâce de mourir de la mort des justes.

Comme c'est le désir de vous plaire qui me porte à embrasser cette dévotion et à m'engager pour toujours dans cette vénérable confrérie, je vous supplie très-humblement, Vierge Sainte, de vouloir bien me recevoir au nombre de vos clients, et de me lier avec vous du lien indissoluble d'un amour éternel.

O glorieuse Vierge ! daignez me regarder, du haut de votre trône, de l'œil favorable qui est toujours ouvert sur ceux et celles qui se sont dévoués à votre service. Prenez, je vous prie, possession de mon cœur, qui est disposé à vous aimer véritablement, sincèrement et éternellement. Et comme je fais aujourd'hui écrire mon nom dans ce livre de confrérie de votre amour, écrivez-le pareillement dans votre cœur maternel, et priez votre Fils qu'il lui plaise de le mettre au nombre de ceux qui sont écrits dans le livre de la vie éternelle. Ainsi soit-il.

PRIÈRE JOURNALIÈRE

D'un associé à Notre-Dame Auxiliatrice.

Ma très-fidèle Mère, je viens à vous pour ratifier la consécration que je vous ai faite de ma chétive personne en la confrérie de votre saint amour, et pour vous demander avec une

profonde humilité la continuation de votre favorable assistance. Divine Marie, tendez sur moi et sur tous mes confrères le manteau de votre protection, et mettez-nous à couvert des traits de la colère de Dieu dont nous sommes justement menacés. Et comme la poule protège ses poussins sous ses ailes pour les préserver du milan, de même couvrez-nous sous les ailes de votre tendresse maternelle, afin que le Démon n'ait aucune prise sur nous pour nous dévorer. Mais surtout prenez ma pauvre ame en votre sauvegarde spéciale ; cette étant souillée de péchés très-énormes, elle est lieu de craindre les peines de l'Enfer, si elle n'est puissamment secourue. Aidez-la donc ô Vierge Sainte ! afin qu'étant délivrée de danger, elle puisse éternellement chanter vos louanges avec les bienheureux dans le Paradis. Ainsi soit-il.

LITANIES DE SAINTE ANNE.

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste, vrai Dieu, ayez pitié de nous.

Fils, vrai Dieu, Rédempteur du monde, ayez pitié de nous.

Saint Esprit, vrai Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Trinité, un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Sainte Marie, priez pour nous.

de votre f-
 ie, - end
 e manteau
 à couver
 nous son
 ne la pou
 s pour le
 ez-nous so
 elle, afin q
 nous po
 vez ma pa
 ciale ; ca
 rmes, elle
 nfer, si el
 lez-la don
 livrée de
 chanter vo
 s le Paradis

 ANNE.

 ié de nous
 du monde

 é de nous
 yez pitié d

Sainte Mère de Dieu,
Sainte Vierge des Vierges,
Sainte Anne, Epouse de St. Joachim,
Sainte Anne, Mère de la Ste. Mère de
Dieu,
Sainte Anne, Belle-Mère de St. Joseph,
Sainte Anne, Arche de Noé,
**Sainte Anne, Arche d'Alliance du Sei-
 gneur,**
Sainte Anne, Montagne d'Oreb,
Sainte Anne, Racine de Jessé,
Sainte Anne, Arbre fertile,
Sainte Anne, Arbre fruitier,
Sainte Anne, Sauvegarde des fidèles,
Sainte Anne, Joie des anges,
Sainte Anne, Enfant des patriarches,
Sainte Anne, Oracle des prophètes,
Sainte Anne, Gloire de tous les saints
et saintes,
Sainte Anne, Nuée féconde,
Sainte Anne, Nuée reluisante,
Sainte Anne, Nuée claire,
Sainte Anne, Vaisseau rempli de grâce,
Sainte Anne, Miroir d'obéissance,
Sainte Anne, Miroir de patience,
Sainte Anne, Miroir de miséricorde,
Sainte Anne, Miroir de dévotion,
Sainte Anne, Forteresse de l'église,
Sainte Anne, Refuge des pécheurs,
Sainte Anne, Aide des chrétiens,
Sainte Anne, Délivrance des prisonniers,
Sainte Anne, Reconfort des mariés,
Sainte Anne, Mère des veuves,
Sainte Anne, Matrone des Vierges,

Priez pour nous.

Sainte Anne, Port assuré des navigateurs,
 Sainte Anne, Chemin des pèlerins,
 Sainte Anne, Médecin des malades,
 Sainte Anne, Santé des languissants,
 Sainte Anne, Lumière des aveugles,
 Sainte Anne, Langue des muets,
 Sainte Anne, Oreille des sourds,
 Sainte Anne, Aide de tous ceux qui vous
 invoquent : — Priez pour nous.

V.—Le Seigneur a aimé Sainte Anne.

R.—Et il a été fait amateur de sa beauté.

ORATION.

O Dieu tout-puissant et éternel, qui avez voulu choisir la bienheureuse Sainte Anne pour la Mère de celle qui a enfanté votre Fils unique, accordez-nous favorablement qu'en honorent sa mémoire avec dévotion, nous puissions parvenir, par ses mérites, à la gloire de la vie éternelle. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

LAUDETUR JESUS-CHRISTUS.

Oraison à Notre-Dame Auxiliatrice, qu'on doit réciter les jours de ses fêtes, avant que de mourir. dire le chapelet pour les associés.

O Sainte Vierge Marie, très-digne de gloire d'appartenance, et de louange, je vous offre par mon Saint membre Ange Gardien un très-humble salut, et je viens Amour.

ants, }
 ,
 s,
 ts,
 es,
 qui vous
 nn e.
 beauté.
 , qui avez
 Anne pour
 e Fils uni-
 u'en hono-
 is puissions
 loire de la
 notre Sei-
 TUS.
 , qu'on doi

riez pour nous.
 En ce jour consacré à votre honneur, vous rendre le culte et la vénération que je vous dois. Que je suis aise que la vie m'ait été prolongée jusqu'à présent pour pouvoir vous servir et vous rendre quelque honneur par le récit du chapelet de la confédération de votre Saint Amour. C'est dans cette vue, Vierge Sainte, que je vais le commencer, désirant de le réciter tout entier avec tant d'attention, que vous en puissiez ressentir un accroissement de joie dans le ciel. Que ne puis-je, en le récitant, vous dire l'*Ave Maria* avec autant de révérence que l'archange Gabriel le prononça lors qu'humblement prosterné à vos pieds dans la plus respectueuse contenance, il vous dit : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.* Je voudrais aussi pouvoir réciter cet *Ave Maria* avec les mêmes sentiments qu'avait Sainte Elisabeth, lorsque, le cœur tout embrasé d'amour, et ravie de joie, elle s'écria : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.* Je veux enfin réciter ce chapelet avec autant d'ardeur et de dévotion que tous vrais dévots l'ont jamais récité, et qu'ils ont imploré ou implorent actuellement la faveur de votre protection, disant : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.*

Au reste, Vierge Sainte, mon intention est de gloire d'appliquer le fruit de cette prière à tous les membres de la confraternité de votre Saint Amour, lesquels par l'oblation du saint sacri-

fice de la messe, ou par le récit de votre chapelet, tâchent de s'acquitter de leurs devoirs ; et cela afin qu'eux et nous soyons préservés toutes de tous les maux de l'ame et du corps ; que Dieu, et le Seigneur nous bénisse dans toutes nos actions durant cette vie, et qu'après la mort nous parvenions à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Il faut commencer son chapelet en disant d'abord : Au nom de Jésus et de Marie. Lorsque le chapelet fini, vous direz la prière suivante.

O R A I S O N .

REINE du ciel et de la terre, incomparable Mère de mon Dieu, agréez, je vous prie, ce chapelet que je viens de réciter, et qui a été composé en votre honneur. Je l'offre avec tous ceux qui vous seront offerts aujourd'hui dans toute l'étendue de notre confédération. Ne refusez pas ce petit présent, je vous en conjure, mais écoutez favorablement les prières de vos serviteurs et servantes. Il y a présentement plusieurs milliers de personnes de notre confrérie qui implorent avec humilité votre puissant secours, disant et répétant Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs maintenant et à l'heure de notre mort. Exaucez, s'il vous plaît, Marie, Mère de Dieu, ces prières et ces vœux si multipliés de vos humbles clients, et nous obtenez de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, et salut

votre char et votre intercession auprès de lui, la grâce
urs devoirs d'être préservés de tout mal, d'être bénis dans
ns préservé toutes nos actions et entreprises durant cette
corps ; que, et d'être consolés et assistés d'une ma-
utes nos accueillere spéciale à l'heure de notre mort. Ah !
rès la mort nous permettez qu'aucun de notre confé-

Ainsi soit. Mération termine sa vie par une mauvaise
mort, mais faites qu'en considérarion du saint
sacrifice de la messe, qui est si souvent offert
en votre honneur pendant le cours d'une an-
née, et de tant de milliers de chapelets que
vous récitez les associés aux jours de vos
fêtes, tous vos clients aient cœur leur salut
éternel, et impétrez-nous à tous une heureuse
sortie de ce monde, quand il plaira à Dieu
de nous en retirer.

incomparable. Je vous prie, ce Je vous recommande aussi, Vierge Sainte,
t qui a été les ames de tous nos défunt associés, en par-
fle avec tous dieulier de ceux qui sont décédés cette année ;
ard'hui dans ain qu'en vertu de la douloureuse passion de
ration. Ne Jésus-Christ, et de votre puissante interces-
sus en con- sion, elles soient délivrées de tous leurs tour-
les prières ments, et reçus à la vie éternelle. Et pour
y a présent obtenir plus efficacement la fin de ma prière,
anes de no je vais réciter pour elles l'Oraison Dominicale
ec humilité et la Salutation Angélique.

t répétant Pater Noster.—Ave, Maria.
z pour nou e de notre Protestation d'amour que l'on doit faire à Notre-
Marie, Mère Dame, tous les jours de ses fêtes.

ix si multi- vous obtenez Très charitable Vierge et Mère, je vous
-Christ, et salue, et je me réjouis de l'honneur que l'on

s'efforce de vous rendre aujourd'hui dans tout le monde chrétien. Je désire de renouveler en ce jour de votre fête l'obéissance filiale que j'ai vouée à votre cher Fils et à vous, de même qu'à la ferme confiance que j'ai mise en sa bonté en votre protection ; et nonobstant mon indignité, j'ose unir mon cœur avec le vôtre par un nouveau et indissoluble lien d'amour. Vous savez, ô Vierge sainte, que je ne me suis engagé dans votre confrérie qu'à dessein de vous servir fidèlement pendant tout le cours de ma vie, et de m'embraser toujours de plus en plus du feu sacré du divin amour. C'est pour cela qu'en ce jour consacré en votre honneur, je renouvelle le ferme propos que j'ai fait de vous servir, et que de rechef je mets humblement sous votre puissante protection. Il ne m'est pas possible d'exprimer la joie que je ressens d'être fait membre de cette noble confrérie, où tout me porte à espérer avec une humble confiance que par les grâces qui y sont attachées, j'obtiendrai en ce monde tous les secours dont j'aurai besoin, et la vie éternelle en l'autre.

Oui, quelque grand pécheur que je sois, et quoique par mes infidélités j'aie mille fois mérité l'Enfer, j'ose néanmoins espérer qu'en vue de tant de milliers de messes, et de ce nombre innombrable de chapelets qui se disent annuellement pour moi, je serai préservé de la mort des impies et de la damnation éternelle. Je les offre, Vierge sainte, ces prières et ces messes à votre Fils, en votre honneur,

hui dans tout mon être moi en particulier, et je désire d'en re-
renouveler en ma filiale que j'aime de même que sa bonté e-
tant mon intérieur avec le vôtre, et l'lien d'amour je ne me suis
à dessein de tout le cour-ours de plu-
mour. C'est
cré en vous. Ne souffrez donc point, aimable Mère de
propos que mon Jésus, que je sois frustré de mes espé-
rechef je me suis tante, mais faites que par vos mérites et par
sante protection, entremise de notre confédération, je sois
d'exprimer la presservé de tout mal en cette vie et en l'autre.
nbre de cette Ainsi soit-il.

te à espérer
par les grâces
en ce monde
n, et la vie

TRES aimable Vierge Marie, je vous ré-
vère et je vous salue du plus profond de mon
cœur : je brûle du désir de vous aimer, de
vous honorer et de vous imiter. Que ne puis-
vous donner des marques d'un amour qui
est un parfait rapport à celui que votre cher
qui se disent à vous ; Mère de miséricorde, dai-
préservé de me prendre sous votre protection ; ser-
nuation éternelle, ces prières rendez mon cœur impénétrable aux flèches
otre honneur envénimées de l'esprit infernal. Mère de mon

*Oraison que l'on doit dire devant l'image de
Notre-Dame Auxiliatrice.*

Dieu, repoussez ces traits enflammés du Démon tentateur, et j'aurai gravée dans mon esprit et toujours empreinte dans mon cœur l'image de votre personne sacrée ; je veux même en avoir toujours une image, afin de me rappeler l'amour que je vous ai voué, et qu'il paraisse que j'y ai toujours vécu, que j'y suis mort, et que j'y veux éternellement persévérer. Ainsi soit-il.

Oraison à l'Enfant Jésus entre les bras de sa Mère.

AIMABLE JESUS, je vous adore entre les bras de votre sainte Mère, et je vous rends, du plus profond de mon cœur, les hommages qui vous sont dus. Je n'oserais, comme l'épouse des Cantiques, aspirer à un *baiser de votre bouche* ; je m'en reconnaiss infiniment indigne : mais permettez-moi seulement, ô doux Jésus, d'approcher, comme Magdeleine, mes lèvres pécheresses de vos pieds sacrés ; afin que par ce baiser il s'excite en mon cœur quelques nouvelles flammes de votre divin amour. Rendez-moi digne de cette faveur, ô très doux Jésus ! et pour l'amour de votre sainte Mère, bannissez de mon cœur tout ce qui vous y déplait, et unissez-le inséparablement au vôtre.—Je vous embrasse de toute l'étendue de mon ame, et je voudrais qu'il me fût permis de vous insérer dans mon cœur. C'est dans ce cœur, quelque misérable qu'il soit, que je vous conjure de fixer votre séjour, de le posséder pleinement, et d'en faire le lit de votre repos.

Divin Jésus, ne permettez point que je me sépare jamais de vous : mais surtout à l'heure de ma mort, soyez dans mon cœur, faites-le triompher de toutes les attaques du Démon. Faites que votre image soit gravée dans le fond de mon cœur, pour qu'elle me donne en ce dernier combat la force de résister à tous les ennemis de mon salut. J'espère, ô mon Jésus, qu'en considération de cette sainte image, vous me favoriserez d'une consolation spéciale en ce périlleux jour ; et dans cette espérance, je me recommande vivant et mourant à votre divine miséricorde.

Ainsi soit-il.

Prière qui se peut dire en accompagnant le Très-Saint Sacrement.

O très-glorieux Jésus, je crois fermement que vous êtes réellement présent dans cet auguste Sacrement, et que vous y êtes actuellement accompagné de plusieurs milliers d'anges. Que ne puis-je aussi vous y rendre un honneur proportionné à votre majesté, et vous y accompagner avec tout le respect qui vous est dû. Je vous y adore comme vrai Dieu et souverain Seigneur, et je vous demande très humblement votre divine et miséricordieuse bénédiction. Je vous offre tous les pas que je fais à votre suite, avec tous ceux des personnes qui sont ici présentes, en union et action de grâces de toutes les démarches dououreuses que vous avez faites pour moi durant le cours de votre passion. Et comme je dé-

sire de recevoir l'indulgence promise à ceux qui vous accompagnent en ce divin Sacrement, je vous conjure de me l'accorder efficacement par votre grande miséricorde. Ainsi soit-il.

Pater et Ave.

Acte de Filiation par lequel on prend la Sainte Vierge pour Mère.

Afin que cet acte soit plus efficace, il faut premièrement adresser la prière à Jésus-Christ en cette sorte :

Mon Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu vrai Homme, Fils unique de Dieu et de sainte Vierge, je vous adore comme mon véritable Créateur, mon Rédempteur, mon premier principe et ma dernière fin ; je vous conjure par tout ce que vous avez enduré pour mon salut, et en vue de la part que vous sainte Mère y a prise, de vouloir renouveler en ma faveur ce testament mystérieux que vous fites sur l'arbre de la croix, lorsque vous donnâtes à Saint Jean la qualité de Fils de Marie, et de dire encore une fois pour moi votre aimable Mère : *Femme, voilà votre Fils de ma chair entièrement à elle sous cette qualité, et de me faire la grâce de lui appartenir absolument, comme son fils, de la manière plus parfaite qu'il est possible, et de l'avoir éternellement pour Mère.* Et vous, Vierge Sainte, Mère de grâce de miséricorde, au nom de votre fils et pour l'amour de votre adorable Fils, et

omise à ce souvenir de tout ce qui se passa sur le Cal-
vin Sacrementaire, agréez, s'il vous plaît, mon offrande, et
er efficacement justifiez dans le ciel l'acte par lequel je me
Ainsi soit-il, consacre à vous sur la terre, pour dépendre
de votre puissance pendant toute l'éternité.

Ainsi soit-il.

rend la Sai-

*Après votre prière, vous prononcerez dévote-
ment l'Acte de Filiation qui suit :*

ce, il faut pa- Au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit.
t Jésus-Christ Ainsi soit-il.

TRES Sainte Vierge, Mère de mon Dieu, ma
vraie puissante avocate et unique espérance
vrai Dieu après votre adorable Fils, Je soussigné, pauvre
Dieu et de malheur et le plus indigne de vos serviteurs,
ame mon humblement prosterné devant le trône de la
mpteur, ma mère de Dieu et de la vôtre ; fortifié du sou-
e fin ; je vous envoi de ces mystérieuses paroles que Jésus
s avez enduré durant vous adressa du haut de sa croix, pour
part que vous déclarer Mère des fidèles en la personne
oir renouvelé Saint Jean, disant : *Femme, voilà votre Fils* ;
mystérieux qu'animé d'un véritable désir de vivre éternelle-
, lorsque vous étiez sous les lois de votre dépendance, et me
de Fils de Mon confiant en vos ineffables bontés, vous sup-
s pour moi celle de vouloir me recevoir au nombre de vos
voilà votre Fils enfants, de me prendre en cette qualité sous
sous cette que votre protection, et de me servir de Mère durant
lui appartient cette vie et pendant l'éternité. C'est en la
la manière présence des adorables personnes de la très-
et de l'au sainte Trinité, et à la face de toute la cour cé-
vous, Vierge, que je vous choisis aujourd'hui pour ma
ricorde, au nom Mère, et que sous votre bon plaisir j'ose me
le Fils, et déclarer votre Fils, et prendre à jamais cette

qualité dont je suis indigne, mais qui m'est plus chère que la vie. Et pour mieux satisfaire à ma désir que Dieu m'inspire de vous appartenir plus étroitement, et pour me rendre par votre entremise plus agréable à sa divine majesté, j'Dieu, vous fais, autant qu'il m'est possible, une donation parfaite, entière et irrévocable de mon corps, de mon ame, de toutes les bonnes pensées, paroles et actions de ma vie,—en un mot, tout ce qui dépend de moi, et je vous en déclare, autant que je le puis, la maîtresse absolue en vertu de cet Acte dont je prétends qu'aucune clause ne puisse jamais être révoquée. Je vous supplie, très-glorieuse Vierge, par ce amour incompréhensible qui est entre Jésus et vous, et par toutes les tendresses que le souvenir de la Passion vous donne pour les pauvres pécheurs, de recevoir mon acte, d'agréer la confiance avec laquelle je me jette entre vos bras de m'accorder la grâce de votre protection maternelle, tous les jours de ma vie, et particulièrement à l'heure de ma mort, et de faire que tout et partout la volonté de Dieu et la vôtre s'accomplisse parfaitement en moi.

Ainsi soit il.

Fait ce . . . d

184

Après avoir fait cet acte, vous le signerez à votre main, ou on signera en votre nom, et vous qui vous considérerez toute votre vie comme une personne de la dépendance et du domaine de la Sainte Vierge, qui avez l'honneur de l'avoir pour la mère, et d'être au nombre de ses enfants.

ui m'est plus satisfaisant, le Vendredi qui précède immédiatement la Semaine Sainte, lequel est particulièrement consacré par vous à la mémoire des douleurs de la Mère de Dieu, et vous communierez ce jour-là ; ce que je vous ferez aussi toutes les fêtes de la Sainte Vierge : il serait même bon de renouveler alors votre Acte de Filiation. Souvenez-vous de dire un mot, d'*cinq Ave, Maria* les jours suivants :

ous en déclarez la 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception.

ns qu'aucun Le 2 de février, jour de la Purification.
révoquée. J. Le 25 de mars, jour de l'Annonciation.
erge, par ce Le Vendredi de la semaine de la Passion, au-
ntre Jésus quel on célèbre la fête de la Compassion de la
que le souvenante Vierge.
s pauvres pe Le 2 de juillet, jour de la Visitation.
gréer la co Le 15 d'août, jour de l'Assomption.
ntre vos bras Le 8 septembre, jour de la Nativité.
protection ma Le 21 de novembre, jour de la Présentation.

L. J. C.

Instruction sur les Indulgences.

184 L'INDULGENCE est une rémission des peines temporales dues pour les péchés dont on a reçu le signe de l'absolution dans le sacrement de pénitence : ou nom, et vous qui est la même chose, les indulgences sont comme une peine commutation, faite par l'autorité de l'église, au moins de la peine temporelle, qui reste à expier, après de l'avoir pour la rémission des péchés, contre une autre peine moindre.

Le sacrement de pénitence remet les péchés et la peine éternelle qu'ils méritent : mais il laisse l'obligation de les expier par des peines temporelles, de sorte que si on ne les expie pas en cette vie on les expiera en l'autre.

Quand Dieu eut pardonné à Adam, il lui imposa sur la terre, à lui et à toute sa postérité des travaux et des douleurs qui dureront jusqu'à la fin du monde. Quand le Seigneur remit David le péché que lui fit commettre l'orgueilleuse complaisance qu'il avait eue de faire le dénombrement de son peuple, il lui donna le choix de trois punitions terribles, d'une famine de sept années, d'une guerre de trois mois, d'une peste de trois jours. Quand Jean-Baptiste partit pour préparer les voies du Seigneur, il n'prit pas seulement la nécessité absolue de la contrition du cœur et de la conversion de l'âme, mais encore celle de faire de dignes fruits de pénitence par des pleurs et des peines, par des aumônes et des œuvres pénitentes. Aussi la pénitence est-elle appelée un baptême laborieux qui doit être accompagné, dit le saint concile de Trente, de peines et de grands travaux.

La mesure des peines temporelles dues pour l'expiation des péchés pardonnés est effrayante puisqu'elle se règle sur la grandeur de Dieu qu'il a été outragé. Les peines du Purgatoire, auxquelles sont condamnés ceux qui meurent sans avoir ici-bas entièrement satisfait à la justice de Dieu pour les péchés qui leur ont été remis

surpassent de beaucoup tous les tourments endurés par les martyrs et tout ce qu'un mortel peut souffrir sur la terre. Mais que fait l'église, notre tendre mère, pour diminuer cette mesure de pénitence ? Elle choisit certaines œuvres de pénitence, de religion et de charité, et par l'autorité qu'elle a reçue de Jésus-Christ, elle leur donne plus de poids et plus de force pour acquitter, en les accomplissant, toute la dette immense qu'on a contractée envers la majesté divine, selon que cette indulgence est plénière ou partielle. L'indulgence plénière a par elle-même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles que doit subir le pécheur pour les péchés que Dieu lui pardonne. L'indulgence partielle ne remet pas toute la mesure des peines ; elle ne remet qu'une partie des peines dues aux péchés pardonnés. L'indulgence plénière, qui a par elle-même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles, ne s'applique à chacun que suivant l'étendue et la ferueur des dispositions saintes qu'il y apporte.—Aussi peut-on gagner l'indulgence plénière sans la gagner plénierement. Jugez-vous sur ce principe. Lorsque vous vous êtes confessé et que vous avez communiqué pour gagner l'indulgence, n'aviez-vous aucune affection au péché vénial ? N'étiez-vous attaché à aucune vanité ? Etiez-vous rempli de fermeur de bonne volonté pour le bien ? Avez-vous été ensuite beaucoup meilleur ? Si cela est, vous avez gagné l'indulgence plénière dans un petit degré.

Que l'église puisse remettre aux pénitents la peine temporelle que méritent leurs péchés, en leur imposant à sa volonté certaines œuvres satisfactories, c'est ce que nous apprend l'évangile.—En effet, dans Saint Matthien, chap. 16, v. 19, nous lisons ces paroles de J. C. à Saint Pierre : " Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tous ce que vous délierez sur la terre, le sera aussi dans le ciel." Et au chap. 18, vs. 18, du même évangile, nous lisons encore ces paroles de Jésus-Christ à tous les apôtres : " En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera pareillement délié dans le ciel." Ce pouvoir donné par Jésus-Christ à St. Pierre et à ses autres apôtres est passé à leurs successeurs, puisque l'église est établie pour durer jusqu'à la fin du monde, et qu'elle ne peut remplir la fin que s'est proposée Jésus-Christ, savoir, le salut des hommes, sans avoir les mêmes pouvoirs qu'avaient les apôtres. L'église a toujours usé du pouvoir de remettre ou de retenir les péchés et d'accorder des indulgences : ne lisons-nous pas dans la seconde épître aux Corinthiens, chap. 2, vs. 10, que Saint Paul abrège la durée de la pénitence de l'incestueux de Corinthe ? Dès les premiers siècles, les évêques ne l'abrégaient-ils pas à la prière des martyrs et de ceux qui souffraient pour la foi de Jésus-Christ, aux pécheurs qui s'étaient mis au nombre des pénitents et soumis à la pénitence publique ? Le concile

de Trent
ou que le
puissanc

Les i
des satis
de la S
eux-mê
pelle le

Ceux
gences s
visible d
se ; et le
selon les
ces règle
indulgen
de pléni

Indu

1.—] gagner e
personn
muni, se
le matin
&c., av

2.—
mois, p
du mois
le Dieu
sa gloire

itents le de Trente frappe d'anathème ceux qui assurent,
chés, en ou que les indulgences sont inutiles, ou que la
vres sa puissance de les accorder n'est pas dans l'église.
i l'évan-

hap. 16, Les indulgences tirent leur vertu du prix infini
à Saint des satisfactions de Jésus-Christ, et des mérites
royaume de la Sainte Vierge et des Saints, qui en tirent
la terre, eux-mêmes toute leur force ; c'est ce qu'on ap-
délierez pelle le trésor de l'église.

Et au nous li-
à tous s, tout ce i dans le erre, sera pouvoir es autres puisque

fin du que s'est salut des rs qu'a- usé du échés et nous pas s, chap. rée de la ne ? Dès régaient- ceux qui aux pénitents e concile

Ceux qui ont le pouvoir d'accorder des indulgences sont : le pape, vicaire de J. C. et chef visible de l'église, pour tous les fidèles de l'église ; et les évêques, chacun dans leur diocèse, selon les règles prescrites par l'église. D'après ces règles, les évêques n'y accordent que des indulgences partielles, et le pape seul en accorde de plénières.

Indulgences que peut gagner tout fidèle.

1.—Il y a une indulgence plénière, qu'on peut gagner deux dimanches chaque mois, pour trois personnes associées, qui récitent, soit en commun, soit en particulier, sept fois chaque jour, le matin, l'après-midi et le soir, le *Gloria Patri*, &c., avec un *Ave, Maria*.

2.—Une indulgence plénière une fois chaque mois, pour les personnes qui disent tous les jours du mois : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées, toute la terre est pleine de sa gloire. Gloire au Père, gloire au Fils, gloi-*

re au Saint Esprit, comme Dieu était digne de gloire au commencement, comme il l'est maintenant et le sera toujours dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

3.—Une indulgence plénière un jour de chaque mois, quand ont est dans l'usage de dire tous les jours : *Loué et remercié soit à jamais le très saint et très divin Sacrement.* Chaque jour on gagne cent jours d'indulgence en disant ces paroles avec un cœur contrit.

4.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui chaque jour, par zèle pour le salut des ames, récitent le *Veni Creator.* Il y a chaque jour cent jours d'indulgence, et trois cents jours durant l'octave de la Pentecôte.

5.—Une indulgence plénière deux dimanches par mois aux personnes qui récitent chaque jour, dans la matinée, le *Salve Regina* avec ces versets et répons :

V. Dignare me laudare te, virgo sacra.
R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.
Benedictus Deus in sanctis suis, et sanctus in omnibus operibus suis.

Et le soir, le *Sub tuum præsidium* avec les mêmes versets et répons.

6.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font tous les jours un acte

de foi,
une inc-
taines,

7.—
mois p-
jour l'-
dire de
jusqu'a-
que de
suivant
la Ste.
à sa pla-
versets
nem, &
Regina
une fois

8.—
mois po-
quart-d-
ceux qu-
que jou-
sept qu-

9.—
ayant u-
une mé-
qu'un q-
cela, so-
de l'ann-
celle de
ou les s-

de foi, d'espérance et de charité : tous les jours une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, et à la mort une indulgence plénière.

7.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui récitent au moins une fois le jour *l'Angelus* au son de la cloche. On doit le dire debout depuis midi inclusivement du samedi jusqu'au soir inclusivement du dimanche, ainsi que depuis le samedi de Pâque et tous les jours suivants, jusqu'au samedi veille du dimanche de la Ste. Trinité. Au temps de Pâque on peut dire, à sa place, l'antienne *Regina Cæli*, &c., avec les versets et l'oraison *Deus, qui per resurrectionem, &c.* Ceux qui ne savent ni *l'Angelus* ni le *Regina Cæli* peuvent dire une fois le *Pater* et une fois *l'Ave*.

8.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font chaque jour du mois un quart-d'heure d'oraison ou de méditation, et pour ceux qui enseignent aux autres à le faire. Chaque jour on gagne une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

9.—Une indulgence plénière pour ceux qui ayant un *crucifix*, ou une autre statue pieuse, ou une médaille, ou un chapelet, bénits par quelqu'un qui ait un pouvoir spécial du Pape pour cela, sont dans l'usage de réciter chaque semaine de l'année la couronne de Notre-Seigneur ou celle de la Sainte Vierge, ou l'office des morts, ou les sept psaumes de la pénitence, ou de faire

le catéchisme, ou de visiter les prisonniers ou les hôpitaux, ou de dire la sainte messe, ou de l'entendre, une indulgence plénière, dis-je, pour ces personnes toutes les fêtes de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge, des Apôtres, de Saint Jean Baptiste, de Saint Joseph et de la Toussaint.

10.—Une indulgence de cinquante jours pour ceux qui se rencontrant, se saluent, l'un en disant en latin ou en toute autre langue, *Laudentur Jesus Christus*, et l'autre répondant, *In sœcula, ou Semper, ou Amen*; ou *Loué soit J. C. dans les siècles des siècles, ou Toujours, ou Ainsi soit-il.*

11.—Une indulgence plénière de sept ans et de sept quarantaines pour ceux qui feront le catéchisme ou le prône aux fidèles qui y assisteront, et une indulgence plénière à ceux qui étant fidèles à cette pratique, communieront les jour de Noël, de Pâque, et de la Fête de Saint Pierre et de Saint Paul.

12.—Une indulgence de trois cents jours pour ceux qui chaque jour récitent dévotement les litanies du Saint Nom de Jésus, et de deux cents jours pour ceux qui chaque jour récitent celles de la Sainte Vierge.

13.—Une indulgence de cent jours pour ceux qui font quelque pieuse préparation avant de

comm
Sainte

14.—
l'article
le peu
moins
Jésus.

Pou
état de
chaque
avoir i
ser le
moins
au mo
ne se s
comm
l'exige
entre
des hé
tholiqu
les int
et cinc
une é
spécia
le cou
l'indul
sieurs
qu'une
S'il se
le mêm

communier, ou de réciter l'office divin ou de la Sainte Vierge.

14.—Une indulgence plénire à ceux qui, à l'article de la mort, prononcent dévotement, s'ils le peuvent, de bouche, ou bien de cœur au moins, s'ils ne peuvent parler, le saint nom de Jésus.

Pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et faire ce qui est prescrit pour chaque indulgence en particulier ; il faut aussi avoir intention de gagner l'indulgence, se confesser le jour même de l'indulgence ou la veille, à moins qu'on ne soit dans l'usage de se confesser au moins une fois la semaine, quand même on ne se sentirait coupable d'aucun péché mortel ; communier, à moins que le bref d'indulgence ne l'exige pas, et prier pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de l'église catholique. On dit ordinairement, pour remplir les intentions du souverain pontife, cinq *Pater* et cinq *Ave*. Ces prières doivent se dire dans une église publique, ou dans le lieu marqué spécialement pour l'indulgence, entre le lever et le coucher du soleil du jour marqué pour gagner l'indulgence. On peut chaque jour gagner plusieurs indulgence partielles, mais on ne peut gagner qu'une indulgence plénire dans le même jour. S'il se rencontre plusieurs indulgences plénières le même jour, on peut en gagner une pour soi

et appliquer les autres aux ames du purgatoire si la concession porte qu'elle soit applicable aux ames du purgatoire.

15.—Toutes les personnes, qui à la fin d'une retraite au moins de trois jours, s'étant confessées avec douleur, et ayant communie, prieront Dieu pour la propagation de la foi, &c., gagneront une indulgence plénière.

F I N .

toire
au
D'une
feu-
ront
gno-

C

